

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD995

présenté par
M. Bouillon

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 58 par la phrase :

« Un directeur adjoint est chargé des questions relatives aux milieux marins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un amendement gouvernemental a introduit en séance publique au Sénat le poste de directeur général de l'Agence française pour la biodiversité.

Il est en conséquence proposé d'introduire également le poste de directeur adjoint aux milieux marins, prévu par le Gouvernement lors de la préparation du projet de loi et faisant partie des garanties données aux professionnels de la mer inquiets de voir le volet maritime se diluer dans une biodiversité à dominante terrestre. Ce poste, comme celui du directeur général, n'avait pas été inclus dans le projet de loi déposé au Parlement par le Gouvernement car considéré de niveau réglementaire.